

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de **DURNES - 25580**

Séance du 10 novembre 2022

Nombre de conseillers L'an deux mil vingt-deux
En exercice : **11** et le dix novembre
Présents : 9 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de DURNES
Votants : 10 s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Gérard PESEUX, Maire en exercice,

Présents : Gérard **PESEUX**, Aurore **SCHMITT**, Dominique **CUENOT**, Claude **BOICHARD**, Sandy **VANOTTI**, Florian **HUGUENOTTE**, Bruno **LOMBARDOT**, Ghislaine **HUSY-ROUSTAN** et Paul **ROUSTAN**

Absent excusé non représenté : Vincent **BEPOIX**

Absent excusé représenté : Daniel **MOUROT** ayant donné pouvoirs à Madame Aurore **SCHMITT**

Date de la convocation : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code du C.G.C.T.,
02/11/2022 à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil,
Date d'affichage : Monsieur Florian **HUGUENOTTE**, ayant obtenu la majorité des suffrages,
14/11/2022 a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du 14 octobre 2022 ;
2. DCM : Régularisation baux communaux ;
3. DCM : Contrat prévoyance SOFAXIS
4. DCM : Marquage au sol ;
5. Questions diverses

1. Approbation du Procès-Verbal de réunion du 14 octobre 2022

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité et est signé par Monsieur Claude BOICHARD et Monsieur le Maire.

Pour : 10 voix – Contre : 0 – Abstention : 0

2. DCM n° 24 : Régularisation des baux communaux

Après avoir rappelé que le bail de location des terrains communaux est arrivé à échéance le 11 novembre 2021, le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Dans le cadre de la reconduction des baux communaux, et après discussion avec les agriculteurs, une augmentation de 11% a été décidée sur la base des locations payées en 2021. S'appliquera ensuite le taux de variation établi chaque année par arrêté préfectoral. Parallèlement, une augmentation des taxes foncières sur le bâti et le non bâti sera appliquée afin que tous participent équitablement à l'effort.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représenté, le nouveau contrat de location des terrains communaux à compter du 11 novembre 2021 et qui se terminera le 10 novembre 2030.

Pour : 10 voix – Contre : 0 – Abstention : 0

3. DCM ajournée : Contrat de prévoyance SOFAXIS

Suite à de multiples échanges avec SOFAXIS, et n'ayant pas encore reçu le document demandé à SOFAXIS, le Conseil municipal ne peut se prononcer, la décision est donc reportée ultérieurement.

4. DCM n° 25 : Marquage au sol

Afin de sécuriser le village, il avait été décidé de procéder à différents marquages au sol. La réception d'un devis en peinture n'ayant pas été approuvé lors du dernier conseil municipal, un devis en résine a été demandé à la société Signalisation Nouvelle de Marquage, dont le siège est à 25290 RUREY.

En effet, après avoir pris connaissance des techniques et durées de vie des différents types de marquage, un marquage en résine s'avère plus durable.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représenté, le devis reçu d'un montant de HUIT MILLE NEUF CENT VINGT HUIT EUROS Toutes Taxes Comprises (8 928 EUR T.T.C.) et autorise le Maire à signer tout document s'y afférent.

Pour : 10 voix – Contre : 0 – Abstention : 0

5. Questions diverses

Rue de Clainevy : les travaux d'enfouissement du réseau électrique et mise en place des candélabres seront effectués courant décembre.

La séance est levée à 21 h 20

Le secrétaire de séance,
Florian HUGUENOTTE

Le Maire,
Gérard PESEUX